

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 5 février 2018, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté Benoît Couture
Rémi Beauchesne Steve Leblanc

Sont absents : les conseillers Dominic Lapointe et Gilles Gauvreau

Les membres présents forment le quorum.

2018-02-21 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2018
4. Présentation des comptes
5. Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes-Transmission d'un DERNIER AVIS
6. Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes-Liste des propriétés
7. Adhésion 2018 au Réseau québécois de Villes et Villages en santé
8. Ristourne MMQ - Dépôt à la table du conseil
9. Loisirs Collectifs des Montagnes – Appui au projet
10. Défi Santé 2018
11. Adoption du règlement #498 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus
12. Demande de Mme Luce Périard – Financement pour les résidents du Foyer Sts-Anges
13. Services de loisirs – marche à suivre pour le remboursement des taxes de non-résidents
14. Correspondance
 - a) Réception du Calendrier 2018 de la municipalité de Sts-Martyrs-Canadiens soulignant leurs 75 ans;
 - b) Approbation du MTMDET pour une aide financière de 15,560\$ dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.
15. Période de questions
16. Clôture de séance

2018-02-22 Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 15 janvier 2018 soit accepté, tel que rédigé.

2018-02-23 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 100,711.43 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2018-02-24 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes –
Transmission d'un DERNIER AVIS et de la liste des
propriétés à la MRC d'Arthabaska**

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'envoyer, par courrier recommandé, un DERNIER AVIS aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2018 ;

ATTENDU QUE selon l'article 1023 du Code municipale du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendu par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil ».

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la transmission d'un DERNIER AVIS par courrier recommandé aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2018;

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska;

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise le directeur général à retirer le (les) dossier(s) dont des ententes de paiement auront été prises et/ou des paiements suffisants auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska;

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord désigne M. Mathieu Couture, directeur général, à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 14 juin 2018.

2018-02-25 **Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes –
Transmission de la liste des propriétés à la MRC
d’Arthabaska**

ATTENDU la transmission d’un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2018 ;

ATTENDU QUE la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC d’Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires ;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires ;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

Nom du propriétaire	Adresse	# lot et cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires
Christine Tremblay	336, Ch. St-Pierre	CHAMR03PL16C CHAMR03PL16F	2,020.03\$	
Patrick Rousseau	40, rue Leblanc	CHAMR09L17-12 CHAMR09PL17 CHAMR09PL17-10	2,177.58\$	
Sébastien Rousseau	10, rue Leblanc	CHAMR09PL17 CHAMR09PL17-10	2,989.80\$	
Thérèse Dubois	301, 8 ^e rang	CHAMR07PL24 CHAMR07PL25 CHAMRAPL29-B	2,494.30\$	
T.Dubois/ Y. Laroche	331, 8 ^e rang	CHAMR07PL25	2,839.13\$	

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska ;

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord désigne M. Mathieu Couture, directeur général, à agir comme représentant(e) de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 14 juin 2018.

2018-02-26 **Adhésion 2018 au Réseau québécois de Villes et Villages en santé**

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE renouveler l'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2018 au montant de 50\$ et d'en autoriser le déboursé.

2018-02-27 **Ristourne 2017 MMQ - Dépôt à la table du conseil**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil la correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) selon laquelle la ristourne attribuée à notre municipalité pour l'année 2017 est de 1,930\$.

2018-02-28 **MAMOT : Autoriser une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal**

ATTENDU QU'il devient important d'apporter un soutien complémentaire aux organismes et aux groupes bénévoles locaux dans l'organisation et le maintien de certaines activités;

ATTENDU la nécessité d'intensifier et faciliter la concertation et la cohésion locale et intermunicipale entre les organismes bénévoles et les administrations municipales rurales;

ATTENDU l'utilité d'accentuer la promotion des programmations saisonnières d'activités auprès des populations locales ;

ATTENDU l'importance de créer des bassins de population plus grand pour permettre le maintien d'une vitalité locale, le démarrage de nouvelles activités et la consolidation de celles déjà en place ;

ATTENDU QU'un Comité de gestion intermunicipal en loisir et développement local sera formé pour établir les premiers jalons d'une entente de coopération intermunicipale en loisir entre les municipalités de *Tingwick, Saint-Rémi-de-Tingwick, Ham-Nord, Notre-Dame-de-Ham et Chesterville*;

ATTENDU la présence de l'Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal disponible au MAMOT pour encourager ce genre d'initiative concertée dans les communautés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE réserver les fonds nécessaires, pour les années 2018 et 2019 afin d'assurer le démarrage, le développement et la réalisation *d'un projet de coopération intermunicipale en loisir et de développement local à convenir entre les municipalités de Tingwick, Saint-Rémi-de-Tingwick, Ham-Nord, Notre-Dame-de-Ham et Chesterville.*

2018-02-29 **Défi Santé 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ALLOUER un budget maximal de 1,000 \$ pour la mise en place de la promotion et afin d'effectuer des tirages de participation dans le cadre du Défi Santé 2018.

2018-02-30 **Adoption du Règlement #498 - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADOPTER le règlement #498 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

2018-02-31 **Demande de Mme Luce Périard – Projet pour les résidents du Foyer Sts-Anges**

IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 200 \$ afin de soutenir le projet de Mme Luce Périard, projet visant à égayer la Fête de Pâques et de Noël des résidents du Foyer Sts-Anges et d'en autoriser le paiement.

2018-02-32 **Services de loisirs – marche à suivre pour le remboursement des taxes de non-résidents**

CONSIDÉRANT QUE par le passé, la municipalité remboursait 50% du coût de la taxe de non-résident (sur preuve de paiement de la taxe de non-résident à une autre municipalité/ville) pour toutes inscriptions à des activités sportives;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord a signé une entente intermunicipale de 5 ans (2018-2022) relative au loisir et à la culture avec la Ville Victoriaville et que cette entente permettra aux résidents de Ham-Nord de ne pas avoir à payer de taxe de non-résident pour les activités suivies à Victoriaville ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des activités suivies par les résidents sont offertes à Victoriaville, à l'exception de quelques cas isolés (Ex : le hockey mineur);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité cesse, à partir de janvier 2018, le remboursement de 50% du coût de la taxe de non-résident pour toutes inscriptions faites ailleurs qu'à Victoriaville et dont l'activité fait partie de la liste des activités offertes par la ville de Victoriaville. Le 50% de remboursement demeure toutefois en vigueur pour toutes activités « non offertes » à Victoriaville.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. De la réception du Calendrier 2018 de la municipalité de Sts-Martyrs-Canadiens, calendrier soulignant leurs 75 ans de fondation ;
2. De l'approbation par le MTMDET du projet de sécurité routière confirmant une aide financière de 15,560\$ dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

Le maire lève l'assemblée à 20h25.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.